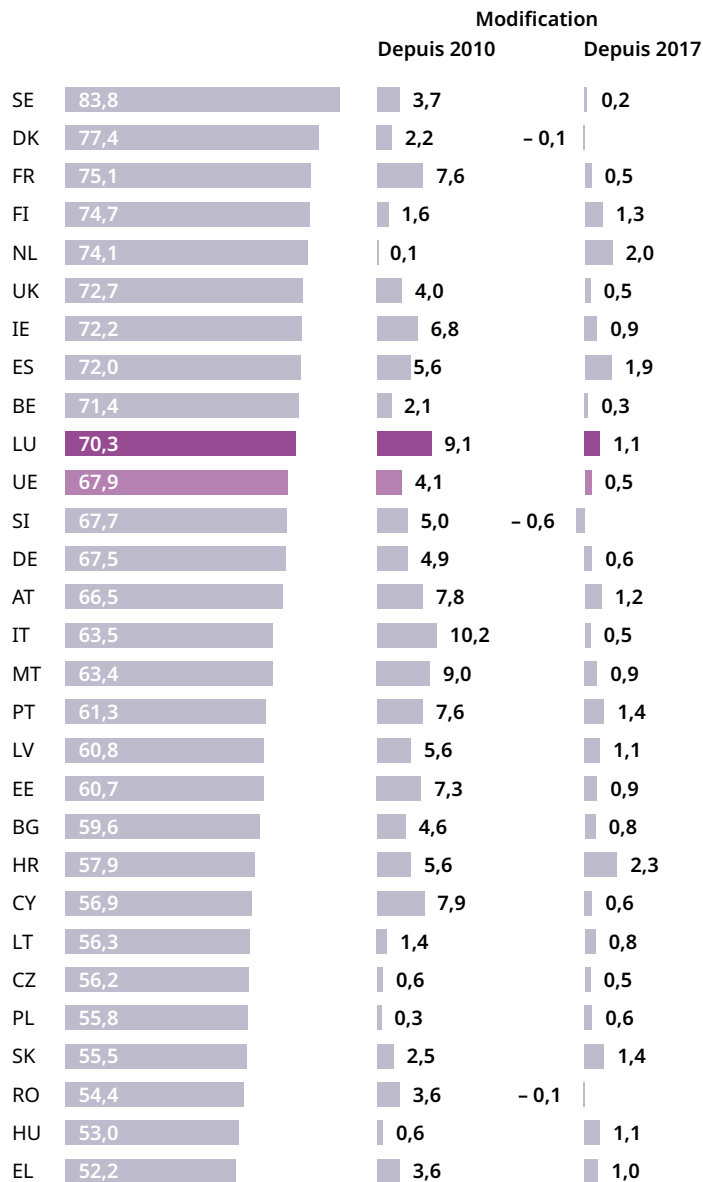


Progrès en matière d'égalité de genre au Luxembourg depuis 2010

Avec un score de 70,3 points sur 100, le Luxembourg occupe la dixième position de l'Union européenne (UE) dans l'indice d'égalité de genre. Son score est supérieur de 2,4 points à celui de l'Union européenne.

Le score du Luxembourg a augmenté de 9,1 points depuis 2005 (+ 1,1 point depuis 2017). Le Luxembourg progresse sur la voie de l'égalité de genre à un rythme plus soutenu que les autres États membres de l'Union européenne. Il a ainsi gagné deux places depuis 2010.



Meilleure performance

Le score du Luxembourg est le plus élevé dans le domaine de l'argent (90,0 points), où il occupe la première place. Le pays enregistre son deuxième meilleur score dans le domaine de la santé (89,5 points), où il occupe la dixième place.

La plus grande marge d'amélioration

Les inégalités entre les femmes et les hommes sont les plus marquées dans le domaine du pouvoir (48,4 points), où le Luxembourg occupe la seizième place. Par rapport à d'autres pays, il existe également une marge de progression dans le domaine de la santé, où il occupe la dixième place.


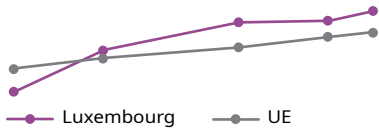

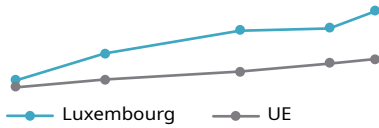

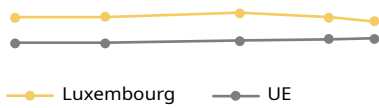

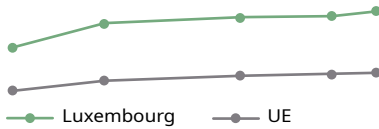

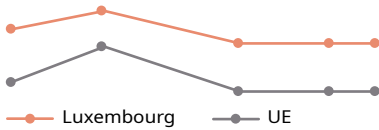

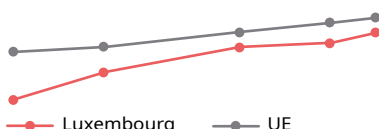

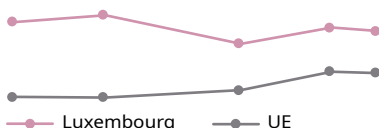
La plus grande progression

Depuis 2010, le score du Luxembourg a connu la plus grande amélioration dans le domaine du pouvoir (+ 22,8 points). Le pays a ainsi gagné six places. Il a également progressé de sept places dans le domaine du travail, avec une augmentation de 4,3 points.

Un pas en arrière

Depuis 2010, les scores du Luxembourg ont diminué dans les domaines de l'argent (- 1,8 point), du temps (- 1,1 point) et de la santé (- 0,3 point). Dans le domaine de la santé, le pays a perdu deux places dans le classement.

Découvrez les résultats de l'indice du Luxembourg

Scores	2010	2012	2015	2017	2018	Tendances observées dans les scores 2010-2018 Tendances des pays et de l'UE
 1-100	61,2	65,9	69,0	69,2	70,3	
Travail	70,9	72,5	74,0	74,1	75,2	
 Participation	74,8	77,7	81,3	82,4	83,5	
Ségrégation et qualité du travail	67,3	67,7	67,4	66,7	67,6	
Argent	91,8	92,1	94,4	91,8	90,0	
 Ressources financières	91,2	91,6	97,0	96,8	97,3	
Situation économique	92,5	92,7	92,0	87,2	83,2	
Savoir	66,3	68,7	69,4	69,5	70,0	
 Niveau d'instruction et participation	74,8	78,6	84,1	84,5	85,9	
Ségrégation	58,7	60,1	57,2	57,1	57,1	
Temps	70,2	71,5	69,1	69,1	69,1	
 Activités de soins	72,1	74,8	79,4	79,4	79,4	
Activités sociales	68,3	68,3	60,2	60,2	60,2	
Pouvoir	25,6	34,9	43,5	44,8	48,4	
 Politique	45,3	47,6	51,1	48,9	51,5	
Économique	5,2	12,5	23,5	28,2	32,1	
Social	71,5	71,2	68,2	65,2	68,6	
Santé	89,8	90,0	89,0	89,6	89,5	
 Statut	93,8	94,4	92,0	91,9	91,5	
Comportement	78,5	78,5	78,5	78,5	78,5	
Accès	98,3	98,4	97,7	99,7	99,7	

Concernant l'indice

Chaque année, nous attribuons un score aux États membres de l'Union européenne et à l'Union européenne dans son ensemble, afin de déterminer les progrès qu'ils ont accomplis en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. L'indice utilise **une échelle de 1 à 100, où 1 correspond à l'inégalité totale et 100 à la pleine égalité.**

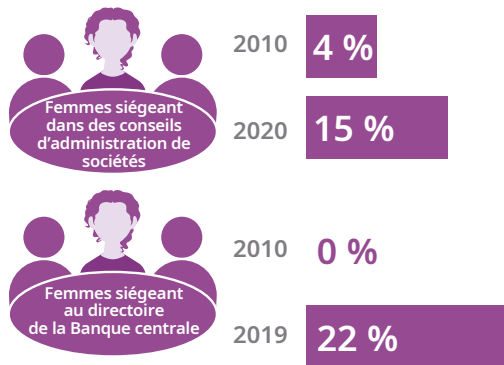
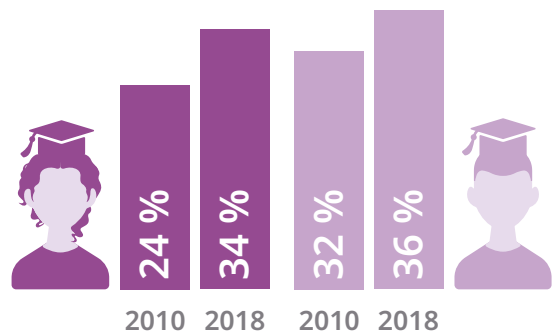
Les notes sont fondées sur les écarts entre les femmes et les hommes et sur les niveaux atteints dans six domaines fondamentaux : le travail, l'argent, le savoir, le temps, le pouvoir et la santé, ainsi que **leurs sous-domaines. Deux autres domaines** sont intégrés à l'indice, mais ils n'ont aucune incidence sur le score final. Les inégalités croisées mettent en lumière l'effet du genre combiné à l'âge, au handicap, au pays de naissance, à l'éducation et à la composition de la famille. La violence à l'égard des femmes mesure et analyse leurs expériences en matière de violence. L'indice est composé de **31 indicateurs**. L'indice d'égalité de genre veille également à mettre **l'accent sur la numérisation et l'avenir du travail.**

Points saillants

Plus de diplômés de l'enseignement supérieur



On constate une augmentation du niveau d'études supérieures tant chez les femmes que chez les hommes. La proportion de femmes diplômées de l'enseignement supérieur a augmenté plus rapidement que celle des hommes, ce qui a réduit l'écart femmes-hommes.



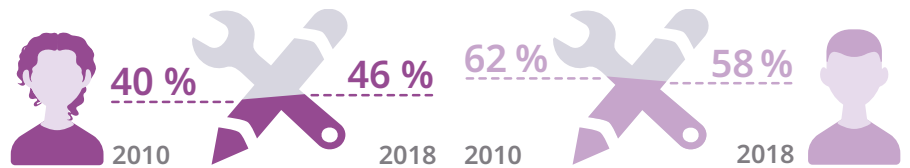
Améliorations de la prise de décisions économiques

La proportion de femmes siégeant au conseil d'administration des plus grandes sociétés cotées en Bourse et la proportion de femmes siégeant au directoire de la Banque centrale ont augmenté.



Réduction de l'écart entre les sexes en matière d'emploi

L'écart entre les sexes en matière de taux d'emploi en équivalent temps plein (ETP) s'est réduit.



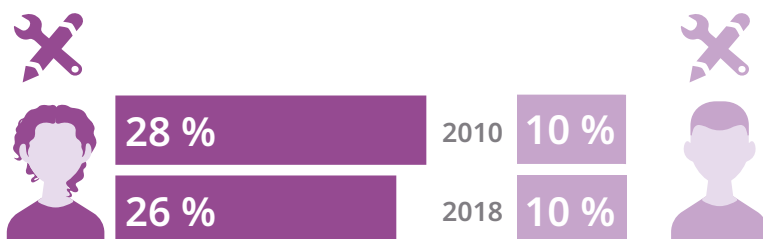
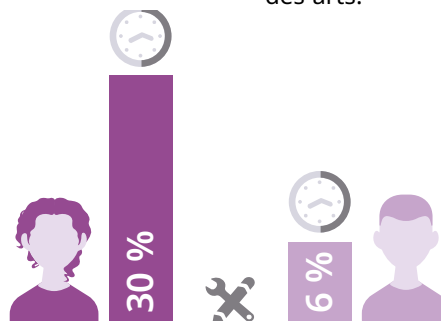
Des concentrations inégales de femmes et d'hommes persistent dans l'éducation

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à faire des études dans les domaines de l'éducation, de la santé et du bien-être, ou des sciences humaines et des arts.



Inégalité du recours au travail à temps partiel

Les femmes sont cinq fois plus susceptibles que les hommes de travailler à temps partiel.









Une concentration inégale de femmes et d'hommes persiste parmi la population active

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à travailler dans l'éducation, la santé et l'action sociale.



Découvrez les performances du Luxembourg par indicateur

Indicateurs	Luxembourg		UE			
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
Travail						
	Participation	Taux d'emploi ETP(*) (15 +, %, 2018)	46	58	42	57
	Ségrégation et qualité du travail	Durée de l'activité professionnelle (15 +, années, 2018)	32	35	34	39
		Ségrégation liée à l'emploi (15 +, %, 2018)	26	10	31	8
		Flexibilité (15 +, %, 2015)	23	30	23	27
	Indice des perspectives de carrière (15 +, points, 0-100, 2015)	70	73	63	64	
Argent						
	Ressources financières	Revenus mensuels moyens (16 +, euros en standard de pouvoir d'achat, 2014)	3 322	3 601	2 249	2 809
	Conditions économiques	Revenu net annuel moyen des ménages(**) (16 +, euros en standard de pouvoir d'achat, 2018)	38 187	39 265	17 860	18 668
		Risque de pauvreté (16 +, %, 2018)	19	16	17	16
	Répartition du revenu (16 +, %, 2018)	17	18	20	19	
Savoir						
	Niveau d'instruction et participation	Diplômés de l'enseignement supérieur (15 +, %, 2018)	34	36	26	25
	Ségrégation	Participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie (15 +, %, 2018)	24	25	17	16
		Ségrégation dans l'éducation (15 +, %, 2017)	38	22	43	21
Temps						
	Activités de soins	Soins aux enfants, petits-enfants, personnes âgées ou handicapées (18 +, %, 2016)	42	36	38	25
	Activités sociales	Cuisiner et/ou ménage tous les jours (18 +, %, 2016)	78	39	79	34
		Activités sportives, culturelles ou de loisirs (15 +, %, 2015)	37	46	28	32
		Activités bénévoles ou caritatives (15 +, %, 2015)	10	22	12	11
Pouvoir						
	Politique	Ministres (%, deuxième trimestre 2020)	29	71	32	68
		Députés (des deux chambres) (%, deuxième trimestre 2020)	32	68	32	68
		Membres des assemblées régionales/municipalités locales (%, 2019)	25	75	29	71
	Économique	Membres des conseils d'administration des plus grandes entreprises (%, premier semestre 2020)	15	85	29	71
		Membres du directoire de la Banque centrale (%, 2019)	22	78	25	75
	Social	Membres des conseils d'administration d'organismes de financement de la recherche (%, 2019)	44	56	38	62
		Membres des conseils d'administration d'organismes publics de radiodiffusion (%, 2019)	44	56	37	63
		Membres des conseils d'administration des organisations nationales de sport olympique (%, 2019)	20	80	17	83
Santé						
	Statut	Personnes en bonne santé (16 +, %, 2018)	66	71	67	72
	Comportement	Espérance de vie (années, 2018)	85	80	84	78
		Années de vie en bonne santé (années, 2018)	60	61	64	63
	Consommation de tabac et d'alcool(**) (16 +, %, 2014)	35	54	28	48	
	Activité physique et/ou consommation de fruits et légumes(**) (16 +, %, 2014)	48	51	36	40	
Accès	Besoins non satisfaits en matière d'examen médicaux (16 +, %, 2018)	1	1	4	3	
	Besoins non satisfaits en matière d'examen dentaire (16 +, %, 2018)	1	1	4	4	

Source : Eurostat (statistiques sur l'éducation et la formation, enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne, enquête européenne par entretien sur la santé, statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie, enquête sur la structure des salaires), Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) (enquête européenne sur les conditions de travail, enquête européenne sur la qualité de vie) et Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) (les femmes et les hommes dans la prise de décision). (*) Le taux d'emploi ETP mesure les personnes employées de manière comparable, même si elles peuvent travailler un nombre d'heures différent par semaine. (**) UE : moyenne non pondérée.

Pour en savoir plus sur l'indice d'égalité de genre, consultez la page <https://eige.europa.eu/gender-equality-index>



Violence

Pourquoi n'y a-t-il pas de score pour le domaine de la violence ?

Il n'existe pas de nouvelles données pour mettre à jour le score de la violence, c'est pourquoi aucun chiffre n'est donné. Eurostat coordonne actuellement une enquête à l'échelle de l'UE sur la violence fondée sur le sexe, dont les résultats sont attendus en 2023. L'EIGE lancera un deuxième cycle de collecte de données administratives sur la violence entre partenaires intimes, le viol et le féminicide en 2022. Les deux sources de données seront utilisées pour actualiser le domaine de la violence dans l'indice de l'égalité entre les sexes 2024.

Contrairement aux autres domaines de l'indice, celui de la violence ne mesure pas les différences entre les situations des femmes et des hommes. Il examine plutôt les expériences de violence des femmes (prévalence, gravité et divulgation). L'objectif général n'est pas de réduire les écarts entre les femmes et les hommes, mais d'éradiquer totalement la violence.



Les lacunes des données masquent la véritable ampleur de la violence.

L'UE a besoin de données complètes, actualisées et comparables pour élaborer des politiques efficaces de lutte contre la violence envers les femmes.

La violence en un coup d'œil

Féminicide



Pas de données disponibles

Mutilations génitales féminines



Pas de données disponibles

Cyberviolence



5 % des femmes ont été victimes de harcèlement en ligne

Source : Eurofound, enquête européenne sur la qualité de vie



Lors des confinements en raison de la COVID-19, les femmes victimes de relations violentes étaient coincées à la maison et à la merci de leur agresseur pendant de longues périodes, ce qui les exposait à un risque accru de violence domestique. Même en l'absence de pandémie, le plus grand danger pour les femmes vient des personnes qu'elles connaissent.

Convention d'Istanbul : état des lieux

La convention d'Istanbul est le traité international des droits de l'homme le plus complet sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Le Luxembourg a signé ladite convention en mai 2011 et l'a ratifiée en août 2018. Le traité est entré en vigueur en décembre 2018.

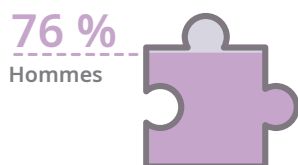
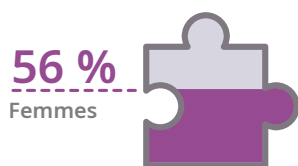


Accent thématique sur la numérisation et l'avenir du travail

L'indice de l'égalité de genre 2020 se concentre sur la numérisation et l'avenir du travail. L'accent thématique porte sur trois domaines :

- l'utilisation et le développement des compétences et des technologies numériques ;
- la transformation numérique du monde du travail (ségrégation, conditions de travail, équilibre entre vie professionnelle et vie privée) ;
- les conséquences plus larges de la numérisation sur les droits de l'homme, la violence à l'égard des femmes et les activités de soins.

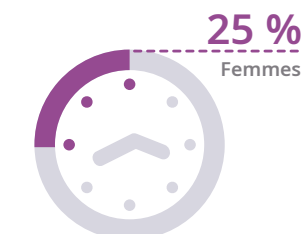
Au-delà des compétences de base en matière de résolution de problèmes, parmi les personnes ayant un niveau moyen d'éducation formelle



Diplômés dans le secteur des TIC



Temps partiel dans les TIC



Principaux indicateurs	Luxembourg		UE	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Compétences numériques				
Utilisateurs quotidiens de l'internet (16-74, %, 2019)	84	90	78	80
Au-delà des compétences numériques de base (16-74, %, 2019)	32 (b)	40 (b)	31	36
<i>Compétences en matière d'information</i>	71 (b)	76 (b)	71	71
<i>Aptitude à la communication</i>	72 (b)	72 (b)	67	66
<i>Compétences en matière de résolution de problèmes</i>	57 (b)	69 (b)	56	63
<i>Compétences logicielles</i>	43 (b)	50 (b)	39	44
Formation pour améliorer les compétences numériques (16-74, %, 2018)	24	37	18	22
Ségrégation dans l'éducation et sur le marché du travail				
Diplômés dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) (% , 2018)	10	90	20	80
Spécialistes dans le secteur des TIC (15 +, %, 2019)	17	83	18 (s)	82 (s)
Scientifiques et ingénieurs dans les secteurs de haute technologie (25-64, %, 2019)	13 (u)	87	20	80
Travailler dans les TIC				
TIC au travail et activités réalisées (16-74, %, 2018)				
<i>Ordinateur, ordinateur portable, smartphone, etc., utilisés</i>	42	49	37	42
<i>Autre matériel informatique utilisé</i>	10	17	8	13
<i>Courriels échangés</i>	37	42	32	36
<i>Documents électroniques créés ou édités</i>	32	35	24	28
<i>Réseaux sociaux utilisés</i>	9	12	9	11
<i>Applications utilisées pour recevoir des tâches ou des instructions</i>	12	18	10	14
<i>Logiciels spécifiques à la profession utilisés</i>	19	27	19	24
<i>Systèmes ou logiciels informatiques développés ou entretenus</i>	3	9	3	7
Temps partiel dans les TIC (20-64, %, 2018)	25	4	17	5
Aménagement du temps de travail chez les spécialistes des TIC (20-64, %, 2015, données non disponibles au niveau national)				
Écart de rémunération entre les sexes dans les TIC (% , 2014)		7		11

Dans l'UE, 21 % des femmes et 22 % des hommes déterminent entièrement par eux-mêmes leurs horaires de travail, contre 13 % des femmes et 18 % des hommes dans les autres professions.

Source : Eurostat (statistiques sur l'éducation et la formation, statistiques sur l'économie et la société numériques, enquête de l'Union européenne sur les forces de travail, enquête sur la structure des salaires) et Eurofound (enquête européenne sur les conditions de travail).

(b) : interruption des séries temporelles.

(s) : estimation d'Eurostat.

(u) : faible fiabilité.

Certains domaines de préoccupation (par exemple le travail sur les plateformes et l'intelligence artificielle) ne sont pas couverts par les indicateurs en raison du manque de données comparables à l'échelle de l'UE.

Pour en savoir plus sur l'indice d'égalité de genre,

consultez la page <https://eige.europa.eu/gender-equality-index>

Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) est le centre de connaissances européen sur l'égalité des genres. L'EIGE soutient les décideurs politiques et toutes les institutions compétentes dans leurs efforts visant à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité pour tous les Européens, en leur apportant une expertise spécifique et des informations comparables et fiables sur la situation en matière d'égalité de genre en Europe.

© Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, 2020
La présente fiche d'information a été élaborée en coopération avec le PPMI.
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source



Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes
Gedimino pr. 16
LT-01103 Vilnius
LITUANIE

Coordonnées

<https://eige.europa.eu/>
facebook.com/eige.europa.eu
twitter.com/eurogender
youtube.com/user/eurogender
eige.sec@eige.europa.eu
+370 52157444
<https://eurogender.eige.europa.eu/>



Office des publications de l'Union européenne